

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-167
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Isabelle MALETRAS;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Isabelle MALETRAS est autorisée à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 35 rue Edmé Piot, du dimanche 16 au mardi 18 août 2026, en raison de son emménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Isabelle MALETRAS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Isabelle MALETRAS, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.